

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-27

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Politique des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	0	208 000
<i>Dont titre 2</i>	0	10 000
TOTAUX	0	208 000
SOLDE	-208 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de diviser par deux les crédits affectés à la politique de la ville, tant globalement que sur le titre 2, action 01 .

En effet, certains événements récents amènent à s'interroger quant à l' utilité de crédits qui semblent parfois engagés à fonds perdus, et ce du fait d'une maîtrise incontrôlée des flux migratoires .